Acte pour encourager la culture de la soie.

Ce bill subit une 1ère lecture, et la 2de a été remise à demain.

M. Burthe, au nom du comité sur l'Agriculture, les Manufactures et le Commerce, a fait le rapport suivant :

Le comité d'Agriculture, Manufactures et Commerce, auquel la Chambre a référé les résolutions ci-incluses [illegible] a la connaissance de plusieurs habitants [illegible] n'a pas eu à se donner la peine d'examiner la [illegible] des pièces d'emballage, qu'il a pratiqué depuis nombre d'années et jusqu'à ce jour, par les manufactures. La plus grande fraude dans le métrage de l'aunage de la toile dont chaque rouleau est marqué et vendu pour un nombre de yards plus considérable qu'il ne mesure réellement, et que ces fraudes ont été commises plus particulièrement par les manufactures de l'ouest de cette Union, il est porté à croire que le comité sur l'agriculture, le Commerce et les Manufactures soit requis de s'enquérir de son titre et de faire un rapport des moyens par lesquels les [illegible] de la Louisiane pourront empêcher la fraude ci-dessus mentionnée, et par lesquels ce mal pourra être arrêté.

Il est de plus résolu que le comité de l'Agriculture soit requis d'examiner si les mêmes fraudes existent ou non dans la toile d'emballage manufacturée de chanvre par les fabriques actuels du Pénitentiaire de Bâton-Rouge.

A l'honorable le rapporteur.

Votre comité après avoir considéré tout et les informations qu'il a pu se procurer sur un sujet d'une si grande importance pour les planteurs de coton, a découvert qu'il est bien vrai qu'il y a quelques années des plaintes se sont fondées par [illegible] que les rouleaux de toile d'emballage, dans beaucoup de cir constances, ne contenaient pas le nombre de yards indiqué par les étampes; ce défaut de mesure est peut-être attribué à la négligence [illegible] de la part du fabricant, elle résulte de la tension extraordinaire que subissent la toile sur le métier, surtout au commencement de la fabrication par la vapeur. La toile en sortant du métier contient plus de mesure que [illegible], mais quand elle a été mise en rouleaux, elle revient sur elle-même et diminue de plusieurs yardes en sus. Des représentations ont été adressées par les négociants commissionnaires aux planteurs aux manufacturiers [illegible] faire droit depuis quelque temps à ces plaintes paraissent avoir cessées ou du moins avoir beaucoup diminué.

Il est bien vrai qu'à mesure qu'il s'établit de nouvelles manufactures de toile d'emballage, les mêmes fraudes pour [illegible] se reproduire et donner lieu à de nouvelles plaintes, il est également vrai que quelques fabriques de la ma[illegible] essayent toujours de frauder en étampant leurs rouleaux d'un plus grand nombre de yardes qu'ils ne contiennent réellement; il est encore vrai que cette toile a l'usage et les vendent le long de la côte à un prix au-dessous de notre et sans aucune garantie.

Le moyen de remédier à ce état de chose, serait évidemment de faire inspecter et vérifier le métrage des toiles non inspectées d'autres objets qui arrivent à la Nouvelle-Orléans de la même source, mais votre comité ne pense pas que ce soit la propre compétence de mettre en œuvre un moyen au commerce déjà si embarrassé par tant de dispositions législatives qu'on pourrait appeler vexatoires.

Votre comité, d'ailleurs, est d'opinion que l'article toile d'emballage serait un de plus difficiles à inspecter, puisqu'il faudrait nécessairement dérouler chaque pièce, la mesurer, l'étamper et l'enrouler de nouveau, ce qui est toujours une opération fort difficile et augmenterait nécessairement le prix de cet article de première nécessité pour nos planteurs de coton. Votre comité pense donc qu'il est opportun que la Législature de l'État se fasse une inspection du Bagging. Cette loi ne serait peut-être d'aucun poids, et ayant été trouvée vexatoire, inexécutable et inutile, a été abrogée il y a une couple d'années.

Un autre moyen avait été proposé à votre comité, c'était de décréter que le Bagging serait dorénavant vendu au poids; mais d'après les informations recueillies par votre comité, cette mesure serait inévitablement pour effet d'augmenter le prix de cet article sans la part du manufacturier.

En résumé votre comité croit que les planteurs de coton ont entre leurs mains le remède le plus efficace [illegible] qu'ils achètent eux-mêmes le Bagging par le canal de leurs correspondants qu'un négociant commissionnaire à la Nouvelle-Orléans, ce dernier aura soin d'acheter des meilleures manufactures qui sont reconnues responsables de ces marques. Il arrivera alors que lorsqu'un planteur se croira lésé, il fera dresser procès-verbal en due forme de la fraude, et dans aucun cas il n'aura la moindre peine à se faire rembourser ce qu'il aurait payé de trop. Ce qui est pratique ordinairement à l'égard des planteurs qui achètent leur Bagging dans les villes, à ce que leur agent à vendu pour eux, n'est pas obligé à s'informer de la même qualité que l'échantillon.

Le tout vous est soumis respectueusement par votre comité, qui demande à être déchargé de toute considération ultérieure sur ce sujet.

D. F. BURTHE, Rapporteur.

Sur motion, ledit rapport a été adopté.

M. Texada, au nom du comité spécial auquel avait été référé le mémoire de divers habitants de la paroisse des Rapides, qui réclament la passation d'une loi pour autoriser le jury de police de ladite paroisse à imposer et percevoir une taxe particulière destinée à affecter certaines améliorations dans la dite paroisse, a rapporté un bill intitulé :

Acte pour autoriser le jury de police de la paroisse des Rapides à imposer une taxe spéciale dans un but particulier. Ce bill a été lu une 1re fois et en 2de. lecture remise à demain.

M. Gayarré, au nom d'un comité spécial auquel avait été référé les Résolutions qui enjoignent à nos Sénateurs et représentants au Congrès de faire tous leurs efforts pour obtenir plus de régularité dans le transport de la malle, et pour d'autres objets, a rapporté ces résolutions avec amendements.

Ces résolutions ont été lues une 1re. fois et leur 2de lecture remise, sur motion, à demain.

M. Gardère, au nom de la délégation d'Orléans à laquelle avait été référé le bill intitulé : Acte relatif aux assesseurs des taxes d'État pour la ville de la Nouvelle Orléans, a rapporté le dit acte avec amendements et sous le même titre.

Cet acte a subi une 1re. lecture, et la 2de. a été remise, sur motion, à demain.

M. Taylor, au nom d'un comité spécial auquel avait été référé un mémoire de plusieurs citoyens de Natchitoches qui demandent une modification de la charte de cette ville, a rapporté un bill intitulé : Acte pour amender les différens actes d'incorporation de la ville de Natchitoches.

Cet acte a été lu une 1re. fois et en 2de. lecture fixée, sur motion, à demain.

M. Landry, au nom du comité spécial auquel avait été référée la pétition de la congrégation de l'Eglise Catholique Romaine d'Ascension, qui demande la permission de disposer de certaines terres appartenant à la dite congrégation, a rapporté un bill intitulé :

Acte pour conférer certains pouvoirs à la congrégation de l'Eglise Catholique Romaine d'Ascension.

Ce bill a subi une première lecture, et après la dispense des règles, a été lu une seconde fois par le greffier.

Les différentes lectures ayant été adoptées, sur motion, la dispense des règles a été accordée et le bill lu une troisième fois.

Sur motion, ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a reçu ensuite l'ordre de le porter au Sénat.

M. Morgan, faisant qu'il en avait préalablement donné avis, a introduit un bill intitulé : Acte pour pourvoir à l'adoption du système des écoles libres dans l'Etat de la Louisiane.

Ce bill a été lu une première fois et l'impression ordonnée.

M. Gardère, selon avis préalable, a introduit un bill intitulé : Acte pour venir en aide à Pierre Reynaud, lequel a été lu une 1re. fois et référé au comité des réclamations.

M. Parham, selon avis préalable, a introduit un bill intitulé : Acte pour venir en aide aux personnes qui s'établissent sur les terres de l'Etat et pour d'autres objets, lequel a subi une 1re. lecture, et l'impression en a été ordonnée.

M. Texada, selon avis préalable, a introduit aussi un bill intitulé : Acte pour amender l'acte intitulé acte relatif aux chemins et levées dans la paroisse des Rapides, approuvé le 8 mars 1841.

Ce bill a subi une 1re. lecture, et la 2de. a été remise, sur motion, à demain.

Les membres suivants ont annoncé qu'ils introduiront incessamment les bills suivants :

M. Peck : — " Acte pour établir un nouveau district électoral dans la paroisse de Catahoula," et "acte pour rappeler cette partie de la 4me. section d'un acte passé pendant la 2de. session de la 16me. Législature qui a trait à la vente des terres allouées par le Congrès aux maisons d'éducations.

M. May : — " Acte pour amender le 3[illegible]me. article du Code Civil.

M. Gayarré : — " Acte pour autoriser le Trésorier d'État à vendre les esclaves Mary, Caroline, et leurs enfans.

M. Laizer : — " Acte pour amender l'acte intitulé acte pour pourvoir plus efficacement à la perception des taxes de paroisse dans la paroisse Jefferson et pour d'autres objets, approuvé le 15 mars 1842.

M. Dongérand : — " Acte pour amender un acte supplémentaire à l'acte intitulé acte pour amender les différens actes d'incorporation de la ville de la Nlle.-Orléans, et pour d'autres objets", approuvé le 13 mars 1837.

M. Parham, selon avis préalable, a introduit un bill intitulé : " Acte pour changer et déterminer l'époque des sessions de la Cour de District dans le 9me. district judiciaire, et pour d'autres objets."

Ce bill a été lu une 1re. fois, et sa 2de lecture fixée sur motion, à demain.

ORDRE DU JOUR.

La Chambre s'est occupée du bill intitulé, " acte pour réviser et réduire le tarif des frais de greffier, shérifs et notaires publics et pour d'autres objets," lequel bill était à sa 2de. lecture et avait été mis à l'ordre du jour.

Après un court débat, la discussion a été renvoyée à lundi prochain, 27 du courant, et le bill mis à l'ordre spécial du jour audit.

Sur motion de M. More, la séance a été suspendue pendant quelques instans.

La Chambre ayant été de nouveau appelée à l'ordre, le bill suivant, qui était à sa 2de. lecture, a été pris en considération : Acte pour incorporer la congrégation de l'Eglise Catholique Romaine de la Pointe Coupée.

Les différentes sections ayant été adoptées et la dispense des règles ayant, sur motion, été accordée, le bill a subi une 3me. lecture.

Sur motion, ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a reçu ensuite l'ordre de le porter au Sénat.

La Chambre s'est alors occupée de l'acte suivant, qui était à sa seconde lecture :

Acte pour faciliter le recouvrement des taxes d'Etat, de paroisse et de ville, dans la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.

Après un court débat, le bill, sur motion, a été rejeté.

La Chambre s'est occupée ensuite de l'acte suivant qui était à sa seconde lecture :

Acte pour amender les lois relatives aux revenus de l'Etat.

Après quelques débats, M. Marks a proposé de dépouiller le bill indéfiniment sur le bureau.

Cette motion ayant été mise aux voix, il a été constaté que MM. Cole, Crozat, DeBlanc, Duvigneaud, Fisher, Gayarré, Hebert, Landry, LeBlanc de Lafourche, Marks, Pitié, Taylor, Van Winkle, Waterston et Walsh ont voté dans l'affirmative—15 voix; et MM. Benjamin, Bachman, Burthe, Campbell, Day, Forison, Gibbs, Griffin, Howell, Jackson, Kilgore, Laizer, Lavergne, May, Newport, Parham, Peck, Perkins, Rabalais, Ray, Rogers, Stille, Texada, Tournillon et Young, dans la négative—25 non.

La motion a été conséquemment rejetée.

Après quelques débats, le dit bill a été, sur motion référé au comité des finances.

M. Douigneaud a demandé que la Chambre s'ajournât à demain matin, 10 heures.

M. Ray a exigé sur cette motion l'appel nominal, dont le résultat a constaté que MM. Cole, Corney, DeBlanc, Duvigneaud, Howell, LeBlanc, Perkins, Stille, Taylor et Tournillon avaient voté dans l'affirmative—10 oui, et MM. Benjamin, Burthe, Campbell, Crozat, Day, Fisher, Forison, Gardère, Gayarré, Gibbs, Griffin, Hebert, Jackson, Kilgore, Laizer, Landry, Lavergne, Marks, May, Moore, Newport, Parham, Peck, Pitié, Rabalais, Ray, Rogers, Texada, Van Winkle, Waterston, Walsh et Young dans la négative—33 non.

La motion a été conséquemment rejetée.

La Chambre s'est ensuite occupée du bill du Sénat intitulé :

Acte relatif à la notification des jugemens rendus dans le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane.

Après quelques débats, ce bill, qui était à sa seconde lecture, a été, sur motion, rejeté.

La Chambre s'est alors occupée du bill suivant, qui était à sa seconde lecture :

Acte pour créer la paroisse de Jackson.

Les différentes sections du dit bill ayant été adoptées, sur motion et après dispense des règles, il a subi une 3me lecture.

Sur motion, ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a reçu ensuite l'ordre de le porter au Sénat.

Sur motion, la Chambre s'est ajournée à demain matin, 10 heures.

SANGSUES.

Le soussigné a reçu dernièrement d'Europe, un grand assortiment de Sangsues Hongroises et Suédoises, lesquelles il offre à vendre à des prix très modérés, étant le seul importeur. Le public peut être assuré d'obtenir un article bon et frais. On trouvera en même établissement un grand assortiment d'estampes françaises et américaines, cadres, glaces, &c.

31 jan J. B. [illegible], 157 Chartres.

CHEVAL A VENDRE.

Un cheval alezan l'amble, âgé de huit ans avec selle anglaise, bride, martingale, etc., à vendre par NORTH & BROTHERS, Encoignure Magasins et Commune

31 jan

INDIGO en surons Caracas et caisses Manille, à vendre par G & R BUCHANAN & Co. 31 jan 82 Tchoupitoulas

CHANDELLES—50 caisses chandelles de composition, à vendre par G & R BUCHANAN & Co. 31 jan 82 Tchoupitoulas

CORDE—1000 rouleaux à vendre par G & R BUCHANAN & Co, 31 jan 82 Tchoupitoulas

FARINE—300 barils farine supérieure, de St. Louis, à vendre par G & R BUCHANAN & Co. 31 jan 82 Tchoupitoulas

TOILE d'Emballage—1000 pièces, en magasin et à vendre par G & R BUCHANAN & Co, 31 jan 82 Tchoupitoulas

CAFE Java—75 sacs, à vendre par G & R BUCHANAN & Co, 31 jan 82 Tchoupitoulas

FER BLANC—200 caisses 1X X, à vendre par G & R BUCHANAN & Co, 31 jan 82 Tchoupitoulas

WHISKEY—30 barils vieux Bourbon, à vendre par G & R BUCHANAN & Co. 31 jan 82 Tchoupitoulas

VERITABLE Eau de Cologne—Au débarquement du navire Probus, d'Anvers, article supérieur, à vendre par E. JOHNS, 110, rue Poydras.

CIGARES—75 milliers regalias, canones et millar, de différentes marques, à vendre par FRANCIS LAMPRE, 27 Vieille Levée. 31 jan

SUCRE et Café de la Havane—Sucre blanc, jaune et brun, et 245 sacs café du vert, à vendre en magasin, par FRANCIS LAMPRE, 27 Vieille Levée. 31 jan

CAFE Rio, Santiago, St Domingue et Java, à vendre par FRANCIS LAMPRE, 27, Vieille Levée. 31 janv

TABAC en feuilles—800 balles enveloppes et tripes, de Cuba, Vuelta de Abajo, à vendre par FRANCIS LAMPRE, 27 Vieille Levée. 31 janv

SALSEPAREILLE—Quelques balles en magasin et à vendre par FRANCIS LAMPRE, 27. Vieille Levée. 31 janv

PAPIER à lettre français très fin, en caisses de 26 rames, à vendre par REYNAUD & FALLON, 31 jan 34 Tchoupitoulas

CIGARES de différentes marques, importés de la Havane, en magasin et à vendre par REYNAUD & FALLON, 31 jan 34 Tchoupitoulas

TABAC en feuilles de Cuba—50 balles, à vendre pour clôre une facture, par REYNAUD & FALLON, 31 jan 34 Tchoupitoulas

POUDRE de Eden Park Mills en barillets, [illegible] de et quart de, en quantités à la convenance des acheteurs, garantie de qualité égale aux meilleures marques offertes en vente ici, à vendre par REYNAUD & FALLON, 34 Tchoupitoulas 31 jan

MADERE ET SHERRY en barils, à vendre par REYNAUD & FALLON, 31 jan 34 Tchoupitoulas

SUCRE jaune en caisses, de la Havane, à vendre à vendre à bas prix par REYNAUD & FALLON, 31 jan 34 Tchoupitoulas

CAFE de la Havane et de St. Jago, à vendre par REYNAUD & FALLON, 31 jan 34 Tchoupitoulas

WHISKEY—160 barils rectifié, en débarquement et à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 31 jan 44, Poydras.

FARINE—800 barils farine superfine, en débarquement et à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN. 31 jan 44 Poydras.

FROMAGE—30 caisses fromage de réserve valant celui d'Angleterre, venant d'être reçu et à vendre par J F BERCIER & Co, 54 Vieille Levée 31 jan

CHAMPIGNONS—Une barrique champignons français, en bon ordre, à vendre par J F BERCIER & Co, 54 Vieille Levée

VINS DE STOCK—supérieurs, en magasin, et à vendre par E. JOHNS, 110, Poydras,

25 caisses Stockheimer 1827,
do de Graefenberg, 1827,
do do Cabinet, 1835,
do do Marcobrunner, 1822,
do do Loeffelmannstein 18[illegible],

Tous ces vins sont de 1re qualité, et seront vendus à bas prix pour clore une facture.

Aussi : Champagne Napoléon, Clauzel, Madeire; vins de Juliet, Médoc, Château-Margaux, Sauternes, Chambertin, et autres [illegible] supérieure, Liqueurs [illegible], café Huile de Bordeaux, &c., &c. 31 janv.

HUILE—13 tierçons blanchie pour l'hiver, en débarquement du navire John Minturn, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins 18 jan

BLANC de baleine—100 caisses en débarquement du navire John Minturn et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins 18 janv

INDIGO—3 surons de Caracas et de Guatimala, en débarquement du navire John Minturn, et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins 18 janv

GINGEMBRE en racines—50 sacs en débarquement du navire John Minturn et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins 18 janv

CLOUS—50 barillets, marque de Duncanon, à vendre en magasin, par T TOBY & BOGERT, 27 jan 7 Comp.

GUNGA—Article supérieur, par lot, venant d'être reçu, et à vendre par WARNEKEN & KIRCHHOFF, 30 jan 28, Bank Place.

GROSSE TOILE d'Emballage—Excellent article pour emballage de tabac et de jambon, à vendre par WARNEKEN & KIRCHHOFF, 30 jan 28, Bank Place.

BOUCHONS—De première qualité, veloutés, pour bouteilles à bière, à vendre par A GORDON, WILIE & Co, 30 jan 52, Bienville

SUCRE—Pour le détail de la ville, de qualités belles et de choix, à vendre en magasin, par A. GORDON, WYLIE & Co. 30 jan 52, rue Bienville

EAU DE VIE de Pêche—20 barils vieille eau de vie de pêche, en débarquement du brick Kirwood, de Baltimore, et à vendre par SMITH BRYAN, 30 janv 20 Douane

WHISKEY Monongahela—21 barils de qualité supérieure, ayant huit ans, à vendre en magasin par SMITH BRYAN, 20 Douane 30 jan

SUCRE, Havane, jaune et brun, en magasin, à vendre par J M CABALLERO, 30 jan 32, Vieille Levée.

CIGARES PRINCIPES véritables, en magasin et à vendre par J M CABALLERO, 30 jan 32 Vieille Levée.

TABAC de la Havane en Feuilles—Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, de qualité supérieure, à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée. 30 jan

CIGARES de la Havane—De toutes marques et qualités, en magasin, à vendre constamment par J. M. CABALLERO, 30 janv 32, Vieille Levée

CAFE de la Havane, nouvelle récolte, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 30 jan 34 Vieille Levée.

COGNAC—Eau de vie de Cognac 4ème. preuve, dernièrement reçue par l'Huntress de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 30 jan 34 Vieille Levée.

BOUTEILLES—14,000 bouteilles vides, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 30 jan 34 Vieille Levée.

CAFE de Rio—3000 sacs 1re. qualité, en doubles sacs, à vendre par J. W. STANTON & Co. 30 janv Encoignure Magasins et Lafayette

THE—500 colis frais impérial et Poudre à Canon, en paquets et petites boîtes, thé Pouchong, Souchong &c à vendre par J. W. STANTON & Co. 30 janv Encoignure Magasins et Lafayette

EAU DE VIE et vin en caisse, ayant droit au drawback :

50 futailles eau de vie 4me preuve,
400 caisses vin rouge St Julien, à vendre par
POUGET FILS, 147, rue Royale. 29 j

A VENDRE par le soussigné :—500 barriques vin rouge divers crus, 10 quarts pipes vieille eau de vie fine champagne.

200 mille bouchons pointus,
10 balles bouchons fins, pour vin,
20 paniers anisette surfine,
100 caisses absynthe suisse,
30 caisses vin vieux, Château Giscours,
20 barriques vin vieux, Cantenac, Médoc,
6 paniers guignolet d'Angers. POUGET FILS, 13 janv. 147, rue Royale

AVIS—Messieurs J. C. STOUSE et SEBASTIEN OSER, entrent comme associés dans notre maison, à partir de ce jour. CHARLES ODIER & Co. 1er. septembre 1844.

HUILE à lampe perfectionnée, à vendre en gros et en détail chez J. CLAUZURE, 24 dec rue d'Orléans 91

AVIS.

Le soussigné, agent de M. C. Bacarre, appelle l'attention des marchands et des personnes qui ont l'habitude de se fournir chez lui, sur le beau choix de Marchandises qu'il vient de recevoir. Le prix modéré et la qualité supérieure de tous ses articles, dont le détail suit, offrent de grands avantages aux spéculateurs, savoir :

Quatre vernis de Nice, et articles pour Tailleurs; boutons de toutes espèces; bonnets noirs et blanches; ganses et ornements soie et poil de chèvre; jaconats, organdis, balzorine, barège; bas fil d'Ecosse, dito coton; shalls 7 et 8/4, dito cachemire noir, dito couleurs imprimées, dito mousseline laine; pèlerines velours; indiennes riches, dito chemises satiné, uni, bleu et rouge; mouchoirs batiste unis, gants soie; bretelles à dents; mitons laine et mérinos; fanchons, chenilles, etc. etc.

AUSSI :

Un joli choix de robes mousseline laine et cachemire d'Ecosse, au prix coûtant; toutes de la plus grande nouveauté. Les dames sont engagées à profiter de l'occasion.

Les articles suivants sont attendus par les prochains arrivages : Mérinos cachemire pour redingottes; coutil fil pour pantalons, guinghams, mousseline suisse, gants fil blancs et noirs, dito de soie, etc. etc.

BERNARD DUPUY,
27 jan—1m No 23, rue Conti, entre Chartres et Royale

FABRIQUE DE CHAPEAUX DE SOIE ET DE CASQUETTES, Rue Royale, No. 173—Nouvelle Orléans.

A. BOURGUD Aîné, de Paris, à l'honneur d'annoncer qu'il vient d'arriver en cette ville avec un bel assortiment de CHAPEAUX français et de CASQUETTES des dernières modes. Il confectionne les casquettes et tous les articles de [illegible] sur commande, pour hommes et enfants, ainsi que les coiffures pour dames et toutes espèces de coiffures pour militaires, apprêts, blanchit et remet à neuf les chapeaux de paille et Panama. 23 jan

PATENTE DE N. RILLIEUX.

Pour la nouvelle méthode de faire le Sucre.

Les soussignés, agents de Messrs. Merrick et Towne, propriétaires de la fonderie de Southwark, à Philadelphie, et concessionnaires de la patente de N. Rillieux, annoncent aux planteurs qu'ils sont prêts maintenant à prendre des contrats pour livrer des appareils de sucrerie, qui seront posés et fonctionneront pour la prochaine récolte. Le succès et l'importance de cet appareil ont été pleinement éprouvés, par les résultats obtenus sur l'habitation Packwood, démontrent en effet sur la quantité de trouve [illegible] pour cent, outre une augmentation dans la valeur du produit d'environ [illegible] pour cent, et une économie de combustible, la consommation ayant été réduite à trois quarts de corde de bois par boucaut de sucre, y compris celle de la machine à vapeur.

M. Rillieux se propose de partir dans quelques semaines pour Philadelphie, afin d'y faire exécuter les contrats qui a été passés, et comme il ne pourra en prendre qu'un petit nombre pour cette saison, les personnes qui voudraient se procurer pour la saison prochaine, doivent s'adresser à WM. E. THOMPSON, 18 jan—3m ou à WM. A. ROBERTSON & Co.

WILLIAM DAVIDSON. JOHN PARKINSON.

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 64, N. Orléans.
2 nov.

PORTER ET BIERE de qualité supérieure, en bouteilles de pinte et chopine, importés de Londres, à vendre par A GORDON, WYLIE & Co. 24 jan 52 Bienville

LA QUATRIEME LIVRAISON DU COMTE DE MONTE-CHRISTO,

EST prête à être délivrée aux souscripteurs.—On reçoit des abonnements que pour l'ouvrage complet prix—UNE PIASTRE payable d'avance. On souscrit au bureau de cette feuille et aux librairies de Vr. Hébert et de Lelièvre.

MUSIQUE!! MUSIQUE!!!

VICTOR HEBERT, 149, rue de Chartres, vient de recevoir un assortiment de musique nouvelle, savoir :

LE JUIF ERRANT, quadrille originale, pour piano; les Marocaines, valses brillantes; Sérénade pour violon, dédiée à Mme Cinti Damoreau, par J. Artot; le Départ, fantaisie par Thalberg, Musique de Don Pasquale; Musique de Don Sébastien; le Désir, fantaisie par F. Servais; Souvenirs d'Amérique, par H. Vieuxtemps; Fantaisie par Bériot; Variations; Quatre Fils Aymon, musique de W. Balfe; Richard en Palestine, musique d'Adam; la Jeunesse Docile, par Charles Czerny, Adoration, romance; Au Retour de l'Hirondelle, romance. 27 jan—1 m

REÇU par le navire Austerlitz, du Havre, et à vendre par VICTOR HEBERT, 149 rue de Chartres, les ouvrages suivans :

Vidocq, les vrais MYSTERES DE PARIS, 7 volumes in 8vo; Paris dans l'Eau, par K. Briffaut, 1 volume illustré Imitation de Jésus Christ, traduction nouvelle par l'abbé F. de Lamennais, 1 volume grand in 8o. illustré; Boitard, le Jardin des Plantes, illustré un beau volume grand in 8o. Laurent de l'Ardèche, Histoire de Napoléon, 1 volume illustré; Scènes de la vie privée des animaux, tome 2, un volume illustré; Scènes de la vie privée des animaux, deux beaux volumes grand in 8o.; Juif Errant, illustré, édition de Paris, les trois premières livraisons; aventures de Tom Pouce, un beau volume illustré. 27 jan—6

CARTES A JOUER—Cartes allemandes et françaises, première qualité, à vendre chez VICTOR HEBERT, 27 jan—6 149 rue de Chartres

EN vente chez Victor Hébert libraire, 149 rue de Chartres, les trois premières livraisons du JUIF ERRANT, illustré, édition de Paris. 27 jan—1m

L'ECHO des FEUILLETONS,

JOURNAL Littéraire, paraissant le 15 de chaque mois. Ce Journal se publie par livraisons; dont chacune est illustrée d'une gravure sur acier, exécutée par les meilleurs artistes de Londres et ornée de vignettes, ouvrage du fameux Lessoire. Les 12 livraisons forment la matière de 12 volumes in 8o ordinaires.

Les années 1841, 1842, 1843 et 1844 sont déjà en vente. Prix de chaque année : 1—Un volume broché $1; reliure simple $4; reliure de luxe $5.

Prix de l'abonnement, 12 livraisons brochées, $3 par an,—avec une jolie gravure de modes, $3 50.

Le Journal des Journaux.

REVUE Littéraire, paraissant le 1er de chaque mois, publié par les mêmes éditeurs, le journal des Journaux est le complément de l'Echo des Feuilletons, dont il ne reproduit aucun des articles. Chaque livraison formant 48 pages grand in 8o. est illustrée de deux jolies gravures sur papier chiné, œuvres des premiers artistes Français et d'une charmante gravure de modes.

Prix de l'abonnement :—$3 par an, avec gravures de modes, $3 50.

Louis XIV et son Siècle.

HISTOIRE Pittoresque et Curieuse de la période de 1614 à 1715, Par Alexandre Dumas. Cet ouvrage se publie en 60 livraisons, dont 30 formeront un volume; l'ouvrage se composera de deux superbes volumes, contenant la matière de 8 volumes ordinaires, ornés d'au moins 120 grands sujets, de 50 gravures à part et d'une foule de vignettes et culs de lampes, etc. etc.

Chaque pamphlet contient deux livraisons.

Directeur : M. DE LA PLACE, au bureau de l'Abeille, rue de Chartres, No 81. 31 dec

Onzième Livraison DU JOURNAL DES JOURNAUX.

CONTENANT trois nouvelles—Buko de la Vera Cruz à Mexico, par Paul Duplessis; 2o. un rapport de police sous l'empire, par Marie Aycard, et 3o. Les quatre artistes, par E. V. Kosuk—Gravures, 1o. Scène d'un rapport de police sous l'empire; 2o. Scène des quatre artistes, gravures de mode, représentant les costumes divers 3o. Livraison de l'Echo des Feuilletons, suite du colonel de Surville, avec une gravure représentant une de ses principales scènes.

Louis XIV et son siècle. Les 1re. 13e. 19e. 20e. 21e 22, 23, 24, 25 et 26e. livraison. Le tout reçu par le Charge de M. DE LA PLACE, Directeur, au Bureau de l'Abeille, rue de Chartres No. 81 30 jan

Les Mystères de Paris.

EDITION complète, illustrée en deux gros volumes in 8o richement reliés, [illegible] évangéliques 16 vol. in 4o. Traité pratique du magnétisme animal, par Aubin Gauthier, ouvrage nouveau (1845)

Concordance des Codes du Commerce, français et étrangers et compris celui de la Louisiane, par Antoine de St Joseph.

Concordance des codes civils, idem par le même LELIEVRE, Entrevue chez Encoig. Royale et St. Anne. 17 jan

LE JUIF ERRANT, PAR EUGENE SUE.

Republication de la Semaine Littéraire.

Par Livraisons de 32 pages in 8o.
Prix de la Livraison............10 cents

EL JUDIO ERRANTE!

Traduction du roman d'Eugène Sue,
Par Livraisons
Prix de la livraison........10 cents
Chez VICTOR HEBERT,
24 dec 149, Chartres

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, 27 Janvier 1845.

LES actionnaires de cette banque, sont prévenus que l'élection annuelle des directeurs, aura lieu, au local de la banque, lundi, le dix février prochain, de dix heures A. M. à deux heures P. M.

RICHARD RELF, 27 jan—27 j 3 et 10 f Caissier

SUCRE—100 boucauts sucre sur habitation, au dessus de la ville, à vendre par FOLLAIN & BELLOCQ, 25, rue St. Louis.

CUIR A SEMELLES—Un lot 1ère qualité, à vendre par FOLLAIN & BELLOCQ, 27 janv 25, rue St. Louis.

PEAUX de Bœuf—Un lot de peaux de Bœuf, à vendre par FOLLAIN & BELLOCQ 27 janv 25, rue St. Louis.

COTONNADE DES ATTAKAPAS pour pantalons, à vendre par FOLLAIN & BELLOCQ, 27 janv 25, rue St. Louis.

VIN DE MADERE très vieux et de qualités supérieures, Odessa old reserve, Odessa extra good, etc, à vendre par FOLLAIN & BELLOCQ, 27 janv 25, rue St. Louis

CAFE—40 sacs Havane vert, nouvelle récolte, en débarquement et à vendre par J. F. BERCIER & Co 27 jan 54, Vieille Levée.

CIGARES—Un bon assortiment de la Havane, l'importation directe, des marques suivantes: Regalias, Riondo, Indio Cabana, Libertad, Palma Americana, Venus y Mahonesa, Canones Palma Celebrada, America Bremesa y Tres Hermanos, Petits cigares Palma, Ugues et Favorita, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 27 jan 54, Vieille Levée.

EAU-DE-VIE d'Alex Seignette—[illegible] demi-pipes en douane, à vendre par les [illegible] agents de M. Alexandre Seignette & Co. LOISON & SYLVESTRE, janv 36, Char

SARDINES à l'huile—20 caisses de 24 demi-boites sardines à l'huile, 12 do de 24 grandes boites sardines, à vendre par LOISON & SYLVESTRE, 27 janv 36, rue de Chartres

FROMAGES et prunes sèches—8 caisses fromages de Gruyère, 10 caisses prunes sèches pour la maure, 10 caisses [illegible] en paniers, [illegible] et absynthe suisse, 15 paniers Champagne supérieur, à vendre par LOISON & SYLVESTRE, 27 janv 36, Chartres

VINAIGRE—50 barils vinaigre de vin blanc supérieur, à vendre par LOISON & SYLVESTRE, 27 janv 36, Chartres

MERINOS double chaîne—Une caisse mérinos double chaîne, tiu français, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 27 janv 36 rue de Chartres

PIQUE blanc pour gilets—12 pièces piqué blanc anglais, pour gilets, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 27 jan 36 rue de Chartres

COUTILS de mode—6 balles coutils français nouveaux et de dessins de mode, 3 balles coutils anglais blancs unis et façonnés, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 27 jan 36 rue de Chartres.

CHEMISES de soie—36 douzaines chemises de soie pour hommes, 3 douzaines chemises de soie pour femmes à vendre par LOISON & SILVESTRE, 27 jan 36 rue de Chartres.

A VENDRE—La coque du steamboat Monongahela, telle qu'elle se comporte, au warf vis-à-vis la rue Poydras, à vendre à bon marché, par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 27 jan 44 Poydras.

WHISKEY—160 barils rectifiés, en débarquement et à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 27 jan 44 Poydras.

CAFE—2000 sacs, Rio, Havane et Laguayra, à vendre par WOOD & SIMMONS, 27 janv 50, rue des Magasins

VIN DE MALAGA—30 barils Malaga doux, à vendre par WOOD & SIMMONS, 27 jan 50 Magasins

RIZ—150 tierçons, à vendre par WOOD & SIMMONS, 27 janv 50, rue des Magasins

INDIGO—36 surons Caracas et 2 caisses Manille, à vendre par WOOD & SIMMONS, 27 janv 50, rue des Magasins

HUILE de lin—20 barils anglaise, à vendre par W F VREDEN [illegible] 27 jan Vieille Levée

BLANC DE PLOMB—[illegible] barils de [illegible] 27 jan [illegible]

RHUM, ALCOOL et [illegible] Nouvelle-Angleterre, [illegible] à vendre par [illegible] 30 jan

EAU-DE-VIE [illegible]

RONDS en mousseline [illegible] nouveaux genres de Paris, en débarquement du navire Rochinbam, [illegible] 30 jan

AMIDON—50 caisses de Procter [illegible] HARTWELL, KI[DDER] 30 jan

PORC—10 demi barils petit porc, 76 [illegible] fumés de Cincinnati, à vendre par HARTWELL, KIDDER [illegible] 30 janv

CHANDELLES—31 caisses chandelles [illegible] à vendre par HARTWELL, KIDDER & CAR[MAN] 30 jan

FROMAGE—100 caisses de fromage, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CA[RMAN] 30 jan

TABAC—13 boucauts tabac en feuille du [illegible] à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 30 jan 44, Poydras

WHISKEY—3 barils rectifié, 100 do [illegible] vieux Bourbon, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN 30 janv 44, Poydras

FARINE—850 barils farine superfine de l'Ohio, de St. Louis, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 30 janv. 44, Poydras

HUILE de lin—25 barils, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 30 janv 44, Poydras

SAVON—150 caisses extra No. 1, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 30 jan 44, Poydras

SERGE DE FIL—Quelques caisses dessins assortis, à vendre par SMITH BRYAN, 30 jan 20 Douane

COLS ET ENTREDEUX—Quelques cartons cols, entredeux et festons, à vendre par SMITH BRYAN, 30 jan 20 Douane

RUBANS DE FIL—Assortiment complet de rubans de fil, à vendre par SMITH BRYAN, 30 jan 20 Douane

FIL pour Tailleurs et Cordonniers—Un assortiment en vente au magasin de SMITH BRYAN, 20 Douane 13 jan

DAMEJEANNES—300 damejeannes de 5 galons, en débarquement du navire Manchester, du Havre et à vendre par NUMA LACOSTE, 16 janv 108, Royale

CHANVRE—250 balles supérieur, blanchi au soleil, à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co, 17 jan 82 Tchoupitoulas

TOILE et Corde d'Emballage, de différentes marques, à vendre par G & R BUCHANAN & Co. 17 jan 82 Tchoupitoulas

CHARBON A 3 ESCALINS, rendu à domicile—4000 barils charbon de Pittsburg en gros morceaux, à vendre par charretée à 5 escalins le baril. W. & R. MURPHY, 132 Vieux Levée 24 jan

Académie de Danse

PAR J. DEVOTI.

LEÇONS DE POLKA

UNE classe a lieu, à sa résidence, rue de Chartres, No. 123, tous les lundis, mercredis et vendredis, à sept heures du soir, pour l'enseignement de la danse et de la valse. Les leçons de Polka auront lieu les mêmes soirs, à huit heures.

La classe de l'Armory du Bataillon Washington, pour les demoiselles et jeunes garçons a lieu le mardi, à quatre heures et demie, et le samedi à une heure P. M.

Les élèves de cette classe paieront $3 par mois.

Toutes les danses de caractère sont payables à part.

M. D. donnera aussi des leçons particulières à domicile.

Il enseigne la danse dans les institutions suivantes :

Mme. Granet, rue Bourbon, No 90
Mlles. Allison, encoignure Carondelet et St Joseph.
Mme. Baque, de Royale et Toulouse.
Mme. Zollez, rue du Camp, No. 247.
Au No. 113, rue Julie.
Au Lycée d'Orléans, rue de l'Esplanade.
A l'Institution Louisianaise, 71, rue des Remparts.
A l'Académie Jefferson, passage de la Bourse.
30 janv

CONSULAT DE FRANCE.

SONT invités à se présenter à ce Consulat pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :

A	J
Abadie, François	Jourdan, Antoine Luc
Arnoult, François	Jourdan, Honoré Théodore
Allard, Mme. née Leclerc.	Janvier,
B	K
Bour, David	Klein,
Bordanave, Marcelin	L
Bizet, Barthélemy	Lemaire, Charles Eugène
Bonhomme, Roch ou Pierre	Lacolonge, Urbain
Bennac,	Lapene, Jules
Benel, Levy	Lafargue, Auguste
Breiel, frères	Larroque,
Brifaut, Louis	Laux, frères
Bougnelle, Philippe	Loyan, dit Auguste
Béranger	Lusignan, Etienne
C	M
Charla, Eustache	Magnan, veuve
Cheau, Jean	Massieu, Guillaume
Coste, Jean Baptiste	Mutiez, Alphonse
Chauvel, Amand Justin	Melleker, Xavier
Capel.	Monté, Jean
D	N
Ducos, Marie	Neguelous, St. Hilaire
Deplaigne, Jacques	P
Ducourneau,	Pettit, Michel
Duprat, Théophile	Perrodin, François
Duchanois, Ferdinand	Pujibère, François
David, John Stephen	Page, Antoine
Dumont, Jacques	Pettet, Louis
Dorinent.	Pouillet, Charles
E	R
Engelsheim, frères	Renoy, Julien Jules
Kude, L. neil	Roger,
F	Richard, Auguste
Fouchère, Lucien	Rouget, Adélaïde
G	Rebellon,
Guillot, Antoine	S
Georger, Florent	Sanguinetti,
Guilloy, Jean Baptiste	Savoye, Philibert
Guilhon, Auguste François	Sagery, Charles
Gallon, René	Séjourné, Constant
Goumant,	Sohlmann,
Guigue, Catherine	Simonetti,
Guérin, Corroyeur	Sicard, Pierre
Gaudin,	T
Oloizan, Paul et Joseph	Tardif, dit Wolsky
H	Tremoulet,
Heber, Jean	V et W
Harostegaty,	Vandegrift, époux
J	Weré, Auguste
Jambon, Etienne	Vavasseur.
Jacques, Stanislas	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.

25 jan—

CIGARES DE LA HAVANE.

EN débarquement des navires à vapeur Marmora et Alabama, cent soixante-treize milliers Cigares Impériales, Regalias, Canones, Trabucos, Bayonetas, Londres, Damas, Vegueros, Legitimidad Millar et Principes, des marques suivantes :

La Cabana y Carbajal, | La Palma célébrado,
Francisco Gigues, | Des Hermanos,
La Rionda, | Esculapio,
La Inteligencia, | La Habana,
La Diana, | Woodville,
La Legitimidad, | Rencurrell,
La Victoria

Les Principes sont de la marque "Vapor." Les cigares ci-dessus énumérés, ajoutés à ceux de premières qualités qui formaient le stock du magasin, offrent un des plus beaux et grands assortiments qui soient en ville.

Les connaisseurs et amateurs, les détaillants de la ville et de la campagne, trouveront une belle occasion de se pourvoir d'excellents cigares. A vendre par E. JOHNS, 110, Poydras, 24 jan presqu'en face du théatre Américain.

EN débarquement des navires St. Andrews et Montréal, venant de Bordeaux :

300 barriques vin rouge de différentes qualités;
52 barils vin blanc Haut Sauternes;
210 caisses vin rouge St Julien
100 caisses vin blanc muscat, qualité supérieure;
100 paniers anisette superfine—Champion,
10 quarts de pipe eau de vie J. F. Dupuy;
40,000 bouchons fins, à vendre par
30 janv G. M. LUCAS, 30, rue Bienville

EN débarquement du navire Hargrave, venant de Marseille, et à vendre par le consignataire :

100 caisses macaroni,
50 do vermicelle,
100 paniers huile de Fiagnini, 12 bouteilles,
100 do do 24 demi de
50 do do 24 demi do
100 caisses liqueurs assorties.
24 dec G. M. LUCAS, 30 Bienville

MEUBLES—LOUIS FICHET, ébéniste, vient d'ouvrir un magasin, No. 60, rue Conti, où il vend à des prix très modérés, des meubles de tous genres. Il entreprend les réparations et reprend les vieux meubles en échange. LOUIS FICHET, No. 60, rue Conti, 6 jan—3m entre Bourbon et Royale.

AMIDON—75 caisses Tremont, 80 do de Colgate, venant d'arriver par le St. Mary, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 24 jan 30 rue Gravier

BOTTES, Souliers et Brodequins—36 caisses assorties, en débarquement du navire Neptune, et en magasin un grand assortiment. A vendre par J. M. CABALLERO, 24 jan 32 Vieille Levée

CHAPEAUX—En débarquement du navire Sultana, et en magasin, un bel assortiment, à vendre par J. M. CABALLERO, 24 jan 32 Vieille Levée

BAS de laine—150 douzaines, à vendre par J. M. CABALLERO, 24 jan 32 Vieille Levée

DIVERS—500 caisses savon, Boston et Cincinnati, 25 barriques minérales de Boston, 250 barriques riz de la Caroline, sacs en pierre en balles et en paquets, marques supérieures; 10,000 tonnes [illegible] 300 barillets clous de Boston, 300 caisses blanc de baleine de New Bedford, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 20 janv 40, Gravier

SUCRE de Boston, en pains, brisé et en poudre constamment en mains et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 20 janv 40 Gravier

CAFE de Java—160 sacs Java vert du vieux gouvernement à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 20 janv 40, Gravier

THE impérial, poudre à canon, Pouchong, Hyson &c. en caisses, demi paquets &c. convenables pour l'usage des familles, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 20 janv 40, Gravier

POIVRE, piment et Casse—200 sacs poivre blanc de Sumatra, 50 caisses indigo de Caraïbe, 100 do casse de Ceylan, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 20 jan 40, Gravier

SUCRE de la Havane—50 caisses blanc, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 20 janv 40, Gravier

CARDES à coton—10 caisses, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 20 janv 40 Gravier

EN magasin et à vendre par le soussigné, les marchandises ci-après ayant droit au drawback : 10 demi-pipes eau de vie, 4me preuve, de la J. J. Dupuy, 1700 caisses vin rouge St. Julien; 400 barriques vin rouge, 100 barils vin blanc Sauternes et Barsac; 20 barils vinaigre de vin blanc 1000 boîtes sardines; 50 caisses truffes aux pâtes truffés, etc. etc. CHARLES DUFOUR, 4 jan 11 Conti

MOULINS DE PRIESTLY,

A LA PAROISSE ST. JACQUES

LE soussigné, venant de monter un grand et superbe moulin à vapeur, avec des machines nouvellement perfectionnées, est actuellement prêt à contracter pour la fourniture de planches de cypre sur la côte ou à la Nouvelle Orléans, à des termes aussi favorables que ceux offerts par tout autre moulin de l'Etat.

On remplira avec promptitude les ordres, qui seront laissés, soit au moulin St. Jacques, soit au magasin de quincaillerie de Priestley & Bein, No. 19, rue de la Nlle Levée, à la Nouvelle Orléans, ou chez Geo B. Mason, à Carrollton. MARGARET PRIESTLY.

6 janv—3m arolsse St. Jacques, 1er janvier 1845.

VINS fins de Bordeaux—En caisses, des marques St. Julien, Château Larose, Château Léoville, Château Latour et Château Margaux à vendre par JORDY & BRAZIER, 10 Conti 4 jan

CHAUDIERES à Sucre—Un assortiment complet de la célèbre fonderie de Stewart & Dick, du Tennessee, en débarquement du steamer John Marshal, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE, 28 nov 149 Comm

L. DUPERRON

DOCTEUR [illegible] No. 2[illegible] rue Bourbon, Entre St. [illegible] et Dumaine,

[illegible]

CABOTAGE.

POUR LOUISVILLE et Cincinnati.—Le bateau à vapeur CHAMPION, capt Wilson, partira pour les ports intermédiaires, samedi 1er février, à midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 31 jan 44, Poydras

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le steamer QUEEN OF THE WEST, capt. S Brichell, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, aujourd'hui à 10 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 31 jan 44 Poydras

Paquebot régulier, pour Bayou-Sara, Waterloo, Port-Hudson, Baton-Rouge, Plaquemines et la Côte.

Le beau steamer LUDA, capt Thomas Clark, fera des voyages réguliers, deux fois par semaine, entre la Nlle-Orléans et les points ci-dessus partant de la Nlle Orléans tous les mardis et vendredis, à 4 heures P. M., et de Bayou Sara, tous les mercredi et samedi à midi.

Le Luda a été remis à neuf, et combiné pour ces voyages, de manière à assurer une grande rapidité, tout en laissant beaucoup pour la sécurité et le comfort. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à J. BONNER, 31 jan Agents, 11 St Charles.

PAQUEBOT REGULIER POUR LA COTE, DONALDSONVILLE, Lafourche et [illegible] Le bateau à vapeur JUNIATA, capitaine Choate, partira de la Nouvelle Orléans les jeudis à 10 heures du matin, et à son retour il quittera Thibodeauxville les dimanches à 9 heures, et Donaldsonville les lundis à 5 6 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à J M LANDREAUX & Co, 31 janv 11, Front Levée

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le bateau à vapeur EXPRESS, capt. Ellis, est attendu à chaque instant et partira de suite. Pour fret ou passage, s'adresser à HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 30 jan 44, Poydras

POUR MOBILE, Aberdeen et la rivière de Tombigby, le steamer ATTAKAPAS capt B [illegible] partira aujourd'hui, 30 courant [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN HALL & Co, Front Levée 30 janv

PAQUEBOT REGULIER POUR LA COTE ET LE BAYOU LAFOURCHE—Le steamer MISSOURI MAIL, capt. Littleton, partira lundi 27 courant, pour les ports ci-dessus, à partir de la Nouvelle-Orléans tous les lundis et le bayou se maintient haut, opérant son retour, de Thibodeaux tous les jeudis matin et de Donaldson tous les vendredis.

J. A. BRAUD & LANDRY agents.

N. B. Les négociants de cette ville sont priés d'envoyer leurs marchandises si c'est possible, le samedi qui précède le départ.

POUR LAFOURCHE ET LA COTE—Le bateau à vapeur à passagers, MISSOURI MAIL, capitaine Littleton, fera des voyages deux fois par semaine à Donaldson en partant de la Nouvelle Orléans, les lundi et jeudi à 10 heures du matin et de Donaldson tous les mercredi et samedi à 8 heures du matin.

Le Missouri Mail prendra du fret, bien que le Bayou soit bas, en le faisant transporter le long du bayou sur des bateaux plats aux prix les plus modérés.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. A. BRAUD & LANDRY, 18 jan 14 Bienville

MALLE DES ETATS-UNIS.

STEAMER BRILLIANT

PAQUEBOT REGULIER—Pour la Côte, Donaldsonville, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sarah et Pointe Coupée.—Le superbe bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine [illegible] partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis matin à 10 heures et du Bayou Sara tous les samedis après l'arrivée des chars du railroad, il sera de retour les dimanches matins. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à Wm H AVERY, Bagt [illegible] Gravier

POUR LA BALISE—Le steamer FAME, capt. Jourdain Martin, complètement réparé et remis à neuf, partira tous les samedis à 8 heures A. M. du pied de la rue St Louis pour la Balise et les lieux intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à JACQUES LAROUE, Agent 2 oct—6m 71 Vieille Levée.

MALLE DES ETATS-UNIS

PAQUEBOT REGULIER POUR LA COTE, DONALDSONVILLE, BATON ROUGE, Port Hudson, Bayou Sara, Pointe Coupée, Tunica, et Fort Adams—Le superbe bateau à vapeur ALEXANDER SCOTT, capt Swon, partira de la Nouvelle Orléans pour les ports susdits, tous les dimanches matin à 10 heures et de Bayou Sara tous les mercredis après l'arrivée des chars du rail-road, et sera de retour ici les jeudis matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à WM. H. AVERY, 7 sept 60 Gravier

CABOTAGE.

POUR BOSTON—Le navire TARQUIN, capt. Moody, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 31 jan 93 Commune

POUR NEW YORK—Le paquebot régulier ST. MARY, capt. R. W. Foster, ayant une grande partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le Marché aux Légumes, ou à S. W. STANTON & Co, 30 jan Encoignure Magasins & Lafayette

POUR NEW YORK—Le navire paquebot NIAGARA, capitaine Cole, ayant presque tout son chargement engagé, partira samedi 1er février. Pour le balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, [illegible] de la Place d'Orléans, ou à T TOBY & BOGERT, 30 jan 70 Camp

POUR NEW YORK—Le trois mâts paquebot HERCULEAN, capt. Holmes, est actuellement en chargement et partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à T. TOBY & BOGERT, 70 Camp. 30 jan

POUR NEW YORK—Le navire paquebot HAR GRAVE, capt Bailey, à les trois quarts de son chargement engagé et se rendant à bord partira cette semaine. Pour l'encombrement de 200 balles coton, ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Gravier, ou à FOSDICK & BRO, 25 jan 7 Camp

POUR NEW YORK—Le paquebot GENEVA, capitaine Goodhue, à besoin de 300 balles coton pour compléter son chargement, et partira de suite. S'adresser à HULLIN & WOODRUFF, 28 jan 60 Camp

POUR NEW YORK—La barque paquebot NESSEE, capitaine Minott, est maintenant en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à HULLIN & WOODRUFF, 28 jan 60 Camp

POUR PHILADELPHIE—Mercredi 29 courant, La goélette EXTIO, capt. Robinson, ayant presque tout son chargement engagé, partira comme ci-dessus. Pour fret de 58 boucauts de sucre ou pour passage, s'adresser à J. TOBY & BOGERT, 27 jan 70 Camp

POUR SAVANNAH—Le brick AUNT MARY WALKER, capt. Thrane, ayant une grande partie de son chargement engagé, et se rendant bord, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis les magasins [illegible] FOSDICK & BROTHER, 24 Camp 2 jan

ON A BESOIN—D'un bon navire pour New-York. S'adresser à FOSDICK & BRO, 7 Camp 10 janv

POUR PHILADELPHIE—La goélette [illegible] MADISON, capt. Keller, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à T. TOBY & BOGERT, 13 jan 70 Camp

DEMANDE—On a besoin d'un batiment à port de 150 à 250 boucauts de sucre. T. TOBY & BOGERT, 8 janv 70 Camp

POUR NEW YORK—Le brick ELLIS, capt. Mills, partira sous peu. Pour fret, s'adresser à 11 jan L H GALE 93 Commune

POUR BOSTON—Le navire APOLLO capt. Snodder. Pour fret, s'adresser à L. H. GALE, 11 janv 93, Commune

A VENDRE, FRET OU AFFRETTEMENT—La jolie goélette danoise la JEUNE MARIE, du port de 90 tonneaux, doublée, clouée et chevillée en cuivre, construite en bois de St. Domingue, âgée de 2 ans, d'une marche supérieure, ayant des cabines sur le pont pour les passagers, bien fournie en voiles et gréement. S'adresser au capitaine PERERA, à bord, ou au Consul Danois, rue Bienville, No. 86. [illegible]

Ports d'Europe

POUR LE HAVRE—Le navire MOLEON, capitaine Dreyer, [illegible] Pour fret de 300 balles coton, s'adresser [illegible] 22 jan

POUR LE HAVRE—Le [illegible] AUSTERLITZ, capitaine B[illegible] [illegible]

POUR LO[illegible] [illegible]

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

SAMEDI, 1er FEVRIER 1845,

La 3e. Représentation de la reprise de LES HUGUENOTS,

Grand opéra en 5 actes et 7 tableaux, de Meyerbeer.

AVIS.

A dater de ce jour, les secondes loges seront réservées aux personnes de couleur.

Prix des places :

Loges grillées..........$ 50
Loges découvertes..........1

On pourra s'abonner pour douze représentations par semaine.

Prix de l'abonnement..........

[illegible]

TABLEAUX de la Galerie Nationale,

No. 13 RUE ST. CHARLES.

Ces tableaux peuvent être vus de 9 heures du matin à 3 heures de l'après midi.

Parmi les œuvres exposées au public, se trouve le NAUFRAGE DE LA MEDUSE, copié sur le magnifique tableau de Géricault du Louvre, couvrant une toile de 450 pieds carrés. AUSSI—Un portrait en pied de WASHINGTON, par Sully, et une grande vue de ROME, peinte d'après nature par O. Cooke, en 1842; ainsi que d'autres tableaux de divers artistes éminents.

Prix d'entrée 50 cents. Billets de saison $1 [illegible] pour une seule personne et $[illegible] pour une famille. 30 jan—30

PENDANT ENCORE UNE SEMAINE

Le Grand Jardin Zoologique

DE PHILADELPHIE,

UNI A L'INSTITUT DE NEW-YORK,

Pour l'année 1845.

Est actuellement [illegible] Conti [illegible] l'après midi [illegible] soir. Prix d'entrée 50 cents—Enfans au dessous de 12 ans, moitié prix

MINAGERIE.

Rue Conti, [illegible] de la rue [illegible]

GRANDE ATTRACTION!

M. SUTTON, le grand NECROMANCIEN et VENTRILOQUE, est engagé à cet établissement, pour six représentations seulement, qui auront lieu

AUJOURD'HUI VENDREDI, 31 JANVIER.

La seconde, lundi, 1er février,
La troisième dimanche, 2 février
Et la dernière lundi 3 février.

LES MENESTRELS VIRGINIENS donneront deux soirées à partir. Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie.

Le Nécromancien commencera ses représentations à huit heures.

Les prix d'entrée seront toujours les mêmes, c'est-à-dire 50 cents les grandes personnes, et moitié prix les enfants.

Un excellent corps de MENETRIERS RIGNIENS, au nombre de cinq, donneront des concerts cette semaine seulement, et paraitra à dater janvier. Ils exécuteront à commencer de huit heures du soir.

SPECTACLE NOUVEAU!

Le [illegible] W. A. DUBOISE,

Le grand dompteur d'animaux féroces, paraitra [illegible] série de scènes pleines d'intérêt, sous le titre : MORT HORRIBLE DE L'ESCLAVE DU [illegible]

La musique exécutera les passages les plus brillants des chefs-d'œuvre des grands maîtres français, italiens et allemands.

Tableau de l'éclipse, bataille dans les forêts de l'Inde, expirant de faim et de fatigue, un TIGRE monstrueux du Brésil s'élance sur lui.

Le despote [illegible] condamné à mourir, à moins que [illegible]

UN LION SAUVAGE.

L'esclave lutte et traverse la scène dans l'arène par un LION.

Tableaux vifs et situations pleines d'intérêt, composition de l'esclave indien, attiré, au plus rare [illegible]

UNE TROUPE D'ANIMAUX SAUVAGES [illegible] au ferrer en groupes élég[ants] Pour les détails, voir les affiches. H. HOPKINS, [illegible] 17 jan—2

[illegible] W. HENRY PHILLIPS [illegible] A [illegible] DIMANCHE 2 février, au Washington [illegible] Pour les détails, voir les petites affiches. 25 janv—7

Soirée Dansante.

DONNEE PAR J. DEVOTI A L'ARMORY DU BATAILLON WASHINGTON

SAMEDI, 1er. FEVRIER.

La souscription est ouverte au bureau [illegible]
Prix de la souscription pour les cavaliers [illegible]
Les billets d'invitation rouges [illegible]
[illegible] soirée, sont retenus et n'admettront [illegible]
Le comité de direction se compose de [illegible] très connus en ville.
La Polka y sera exécutée par les élèves de M. Devoti.
Pour les invitations des Dames, on pourra s'adresser au bureau [illegible]

Bal Masqué du Mardi Gras

A SALLE DU WASHINGTON ARMORY.

La liste de souscription au Bal Masqué [illegible] à la salle susdite, le Mardi Gras, est maintenant ouverte au bureau [illegible]

Le prix pour les souscripteurs à la série de bals, et pour les étrangers, est de [illegible]
Pour les non souscripteurs résidant [illegible]
Les invitations données pour la so[irée] [illegible] dues aux dits Bals et admettront les [illegible]

DIRECTEURS.

S. J. Peters Jnr. | E. D. Lewis,
J. B. Dolhonde, | J. W. Saunders,
E. Boutigny, | E. L. Hyams,
Jules Drouillier, | J. M. Lee [illegible]
J. G. McAllister, | J. M. Backe[illegible]
Henry Hatch, | [illegible]

Les autres trois Bals de la [illegible] à la [illegible]

BALS DE SOCIETE

A LA SALLE DES VOLONTAIRES DE LA LOUISIANE

LE 4EME. Bal Masqué et Paré,

Aura lieu jeudi 30 courant.

Le comité d'arrangement [illegible] dimanche 26 courant à 1 heure P. M. et mercredi le 29, à 7 heures P. M. 25 jan

SALLE D'ORLEANS.

GRAND BAL PARE ET MASQUE

P. A. DUBORD a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il continuera à donner [illegible] de la Salle d'Orléans, et [illegible]

LUNDI, MERCREDI et [illegible]

Rien ne sera épargné [illegible] de la ville [illegible]

[illegible] P. A. DUBORD [illegible]

SALLE DE [illegible] WASHINGTON

GRAND BAL PARE ET MASQUE

Rue St. Philippe, entre [illegible]

[illegible]

VENTES DE CE JOUR.

La vente des TERRES PUBLIQUES, d'après la Proclamation du Président, continuera aujourd'hui à l'arcade Banks, à 11 heures, et sera continuée de jour en jour jusqu'à ce que le tout soit vendu. 31 jan

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi, le 31 du courant, à dix heures du matin, à son magasin d'encan rue Conti, No. 27, Un bel assortiment de marchandises de printemps. Aussi six balles guinées bleues, convenables pour le marché du Mexique. 31 jan

PAR J. B. BLACHE.

IL sera ajouté à la vente déjà annoncée, pour aujourd'hui Un assortiment de Hatedos, coutils, mouchoirs de soie, drap noir et une variété d'autres articles. AUSSI : 10 colis kerseys, cotonnades, mouchoirs bleus et drap mousquetaires fils de la ferme. 31 jan

Vente par catalogue de marchandises sèches.

PAR J. H. PETITPAIN

Conditions à la vente.

VENDREDI 31 janvier, il sera vendu à 10 heures à son magasin d'encan, No. 136, rue de Chartres :

160 colis et lots de marchandises de printemps et de saison consistant en indiennes, toile d'Irlande, [illegible] draps, mouchoirs, coutil, [illegible] Kerseys, tweeds, [illegible] cotons, flanelle, et couvertes à pantalons, étoffes, satin, &c. &c.

Les catalogues et échantillons seront prêts de bonne heure le jour de la vente.

Les personnes qui désireraient envoyer des marchandises pour cette vente sont priées de remettre leurs factures d'ici à jeudi à 3 heures. 30 jan

[illegible]

PAR BEWLEY & FENAS

IL sera vendu vendredi, 31 courant, à 10 1/2 heures au magasin de l'Aigle, encoignure des rues Nouvelle Levée et Commerce, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port :

60 [illegible] (plus ou moins) [illegible] endommagés à bord de la goélette [illegible] capitaine Anderson, venant de [illegible] et vendu pour compte de qui il appartiendra.

Conditions—comptant. 30 jan

Meubles en vente.

PAR BONNEVAL & LABUZAN.

IL sera vendu à leur magasin d'encan, No 29, rue Poydras, le vendredi 31 du courant, à 10 heures du matin, les meubles neufs, consistant en [illegible] dont le montant [illegible] spot au revers.

Conditions—comptant. 29 janv.

ARBRES FRUITIERS.

PAR BONNEVAL & LABUZAN.

Il sera vendu à leur magasin d'encan, No. 29, rue Poydras, le vendredi 31 du courant à 10 heures A. M.

Un choix d'arbres fruitiers, venant de la [illegible] Walnut-Hill, à Cincinnati, consistant en pommiers, poiriers, pêchers, cerisiers, pruniers, pruneaux, abricotiers, vignes françaises, groseilliers, [illegible]. Ainsi que des arbustes d'ornement, tels que : frênes d'Europe, peupliers, [illegible] &c

On garantit ces arbres, qui sont arrangés de manière à être transportés à une grande distance.

La vente sera positive et sans réserve.

Conditions—Comptant. 29 janv

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi, 1er février, à 10 heures du matin à son magasin d'encan, rue Conti No. 27, Un bel assortiment de cotonnades, [illegible] Lancaster. 31 janv

PAR SYKES & HYDE.

SAMEDI 1er février il sera vendu [illegible] à leur magasin d'encan, 61 rue des Magasins

Douze barriques de beurre et [illegible] endommagés à bord du navire Martha Washington, dans son voyage de Liverpool, à ce port, et [illegible] pour compte de qui il appartiendra. Immédiatement après, des [illegible] 31 jan

Propriété de valeur au faubourg Bouligny.

PAR JOHN M. BACH, Encanteur.

IL sera vendu mercredi, 5 février prochain, à midi, à l'Arcade Banks, Quinze terrains de l'ancienne [illegible] du faubourg Bouligny ayant une façade de 540 pieds sur [illegible] avec une maison [illegible] dépendances [illegible] de l'estimation [illegible] terrains, toutes des qualités, ou [illegible] de cette propriété est placée au [illegible] en cas de [illegible] maisons [illegible] des chalands, et dans un quartier [illegible]

Conditions—Un quart comptant et le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt, et hypothèque sur la propriété.

Les actes de vente par devant T. R. Kennedy, notaire public de la ville de Lafayette.

Le plan est déposé au bureau de l'encanteur, pour être examiné, et il sera exposé trois jours avant la vente. 17 jan—td

PAR SYKES & HYDE.

A. Devall, encanteur.

Café ! Café !

LE sera vendu samedi, 1er février, à 10 heures, au magasin, situé rue Tchoupitoulas,

[illegible] sacs Café Laguayra, avariés à bord de la barque [illegible] capitaine Nainby, dans son voyage de [illegible] à la Nouvelle-Orléans [illegible] l'inspection des gardiens du port [illegible] compte de qui il appartiendra.

Conditions—comptant. [illegible]

VENTE [illegible]

[illegible]

SUCRE HAVANE—[illegible] 24 jan

EAUX MINERALES—En débarquement [illegible] [illegible] E. JOHNS, 110 Poydras 24 jan

AUX marchands tailleurs et [illegible] WILLIAM FITZ MAURICE, [illegible]

[illegible]

QUARTIERS GENERAUX

Nouvelle Orléans, le 28 janvier 1845.

ORDRE GENERAL—No. 11.

[illegible] le premier samedi du mois de [illegible] (seconde division L. M.) à l'effet de procéder à l'élection d'un Major Général, pour la vacance occasionnée par le décès du Major Général E. Roeder. Les bureaux de scrutin resteront ouverts de dix heures à midi, à [illegible] désignés dans chaque brigade, savoir :

La quatrième Brigade à Vermillionville.
La sixième Brigade à Alexandrie.
La cinquième Brigade à Natchitoches.
La [illegible] Brigade à Monroe.
La dixième Brigade à Vidalia.

Par ordre du commandant en chef,

J. S. [illegible], 30 jan Adjudant et Inspecteur Général

Institution Jefferson.

M. LORD ayant loué la Maison ci-devant occupée par l'Institution Buffet prévient les parents de ses Elèves, et le public en général, que son Etablissement, actuellement dans le Passage de la Bourse, sera transféré dans la rue Bourbon, 54, entre Dumaine et St. Philippe, vers le 10 février prochain, dès que les réparations commencées seront terminées.

Avec un tel changement, M. Lord compte poursuivre un plan d'éducation plus étendu. La Langue Grecque et la Latine seront enseignées. Les parents désirant placer leurs enfants dans l'Etablissement sont priés de s'adresser à l'Institution 2 fév, au No. 37, passage de la Bourse.

Les conditions seront fixées pour la réception immédiate de leurs [illegible] demi pensionnaires, ou externes. 30 jan—6

A VENDRE—Une HABITATION, située aux Attakapas, près de la Nouvelle Ibérie, en face du Bayou Têche; elle [illegible] sur la partie du Sud, au les Têches, et s'étend dans [illegible] elle mesure 1460 arpents de superficie. Pour [illegible], s'adresser à DARBY & TREMOULET, 31, rue de la Vieille Levée

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE DE SABINE.

Il est à tous ceux que cela peut concerner :—Attendu que, Daniel B. Gaudy, shérif de la paroisse de [illegible] et ex-officio collecteur des taxes d'Etat, de la paroisse et des Ecoles, pour l'année 1843, en vertu de la loi [illegible] la propriété ou morceau de terre [illegible] appartenant à des [illegible] non résidents de l'Etat, que le 7 de décembre 1844, après avoir donné [illegible] légales, ai offert en vente, et ai vendu, pour [illegible] l'Etat, de la paroisse et des Ecoles, pour [illegible] 1843, à savoir : Un morceau de terre situé dans [illegible] paroisse, et contenant 640 acres, sur le bord de la [illegible] et par les limites ne sont pas connues, lequel [illegible] porté sur les rôles de l'évaluation sous le nom [illegible] et que H. Presley est devenu acquéreur [illegible] de terre, pour la somme de [illegible]

[illegible] morceau de terre contenant 640 acres, porté sur le [illegible] sous le nom de Joseph Robinson, les limites de laquelle ne sont pas connues, et que George [illegible] Tromp est devenu acquéreur pour la somme de [illegible]

[illegible] morceaux de terre situés dans la dite paroisse, [illegible] comme réclamés au nom de Lanaud et G. meg[illegible] 63,400 acres, portés sur le tableau des taxes [illegible] le nom de Yates et M. Intyre, que George W. Thompson devenu acquéreur de [illegible] acres de terre, pour la [illegible]

[illegible] sur ces propriétés ont été vendues et transférées [illegible] sous les droits réservés à chacun des [illegible] qu'il rachète sa terre de la manière et dans [illegible] prescrite par la loi.

24 décembre 1844.

DANIEL B. GAUDY, Shérif et collecteur des Taxes de la paroisse de Sabine 31 jan—6

[illegible] 129 barriques 1re qualité, en [illegible] en magasin et à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

[illegible]—100 gallons huile de blanc de baleine d'hiver, en magasin et à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49 Commune

CHANDELLES ET SAVON—400 caisses de New Bedford et Boston, 1re qualité, 1000 caisses savon de Boston, New York et Cincinnati, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

CHAPEAUX DE PANAMA—4 barils d'importation de [illegible], à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

CHEVILLES [illegible] à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

MAQUEREAUX—400 barils Nos. 1, 2 et 3 assortis, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

MORUE—40 caisses et 20 tambours en [illegible], à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49 Commune

SAUMON ET HARENGS—150 caisses saumon salé [illegible]; 50 barils et 200 caisses harengs, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

BEURRE et fromage—4? firquins beurre de Goshen—100 caisses fromage de Goshen, 30 do de d'Anana, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49 Commune

[illegible] de Boston et New York, en morceaux et en poudre, en caisses, demi caisses et barils, le tout de 1ère [illegible] et à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49 Commune

MOUSSELINES EN COULEUR—Un joli assortiment de mousselines en couleur, en [illegible] de divers ouvrages, venant d'importation directe, à vendre par F. PERRET, 35 Toulouse

FROMAGE SCHABZIEGER—Véritable Schabzieger de [illegible] Glaris en Suisse, reçu directement et à vendre par F. PERRET, 35 Toulouse

[illegible]—100 balles fins et extra fin, en débarquement du [illegible] à vapeur Marmora, Vuelta de Abajo, capes et tripes, à vendre par L. GANTIE, 40 Gravier

CHANDELLES de composition—40 caisses et 30 demi caisses chandelles, à vendre, en débarquement du steamer Queen of the West, à vendre par J F BERCIER & Co, 54 Vieille Levée

[illegible]—balles [illegible] de la Louisiane, à vendre par les consignataires, J F BERCIER & Co, 54 Vieille Levée

[illegible] barriques Vin de Bordeaux, pour ménage, en débarquement du navire Créole, à vendre par J F BERCIER & Co, 54 Vieille Levée

[illegible]—[illegible] à bord du navire [illegible] venant de Rio Janeiro, à vendre en bloc ou [illegible] GEO. GREEN & BRO, 35 Gravier

[illegible] Vin de Cognac—14 demi et quarts de pipes, de la marque J J Rousse, de [illegible] à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée

[illegible]—300 caisses Vin rouge de [illegible] RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée

[illegible] EN FIL—[illegible] à vendre au magasin de SMITH BRYAN, 20 Douane

[illegible] de la Havane—40 caisses blanc et jaune, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

[illegible] de la Havane—De toutes qualités, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

[illegible]—A vendre par B. VALLS, 26 Commune

[illegible] de la Havane—A vendre par B. VALLS, 26 Commune

[illegible] Fèves et Gales, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

[illegible] à vendre par B. VALLS, 26 Commune

[illegible] D'ANIS—A vendre par B. VALLS, 26 Commune

[illegible] de Nice et de Marseille, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

[illegible] DE HOLLANDE—[illegible] à vendre par B. VALLS, 26 Commune

[illegible] W. A. RYAN, [illegible]

[illegible] à vendre par [illegible] RYAN, No. [illegible] de Chartres.

[illegible]